

Vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1)

Santé publique – Fiche d'information

L'immunisation est une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Les vaccins permettent de circonscrire et d'éliminer la propagation d'infections et de maladies. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce que l'influenza aviaire?

L'influenza aviaire, parfois appelée « grippe aviaire », est un type de virus de l'influenza A qui se transmet facilement d'un oiseau à l'autre. Bien qu'elle sévisse principalement parmi les oiseaux comme les poulets et les oies, elle peut toucher d'autres animaux comme les renards et les vaches laitières. La plupart des virus de l'influenza aviaire s'accompagnent généralement de peu de signes de maladie chez les oiseaux infectés, voire aucun signe. Toutefois, certains peuvent causer des maladies graves et la mort chez les oiseaux, comme le virus appelé influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

La transmission de l'IAHP aux humains peut se produire lorsque le virus circule dans l'air (dans des gouttelettes ou peut-être de la poussière) et qu'une personne le respire, ou lorsqu'une personne touche un objet sur lequel se trouve le virus, puis touche sa bouche, ses yeux ou son nez. Chez l'humain, les symptômes de l'influenza aviaire peuvent ressembler à ceux de la grippe humaine. Il peut s'agir de fièvre, de toux, de douleurs musculaires, de maux de tête, de maux de gorge, de diarrhée, de maux d'estomac, de vomissements et d'irritation des yeux. Dans les cas graves, un essoufflement, des infections pulmonaires graves (p. ex. pneumonie) et des convulsions peuvent survenir. Dans de rares cas, l'influenza pourrait causer la mort.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1)?

Santé Canada a approuvé le vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1) pour une utilisation chez les personnes âgées de six mois et plus. Le vaccin contient des protéines d'une souche d'IAHP qui est étroitement liée à la souche qui se propage en Amérique du Nord. Il n'existe pas d'essais cliniques directs ou de preuves concrètes montrant l'efficacité de ce vaccin ou la durée de la protection. Cependant, le vaccin devrait aider votre corps à créer des anticorps contre le virus H5N1, si on tient compte d'études de vaccins semblables contre H5N1; ces anticorps peuvent offrir une protection pendant six mois ou plus.

Le vaccin est administré dans une série de vaccins à deux doses. La deuxième dose doit être administrée au moins trois semaines après la première dose. Il est également recommandé d'attendre six semaines entre l'administration d'une dose du vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1) et l'administration d'une dose de tout autre vaccin, afin que tout effet secondaire possible du vaccin puisse être déclaré avec exactitude, à moins que le vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1) ou un autre vaccin soit nécessaire de façon plus urgente.

Qui peut obtenir le vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1)?

Le vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1) peut être offert aux personnes les plus à risque de contact continu (c.-à-d. régulier et répété) avec des animaux dont l'infection à H5N1 est confirmée ou soupçonnée. Pour consulter les critères d'admissibilité à ce vaccin, visitez le site Web sur l'influenza aviaire du Manitoba à <https://manitoba.ca/health/publichealth/environmentalhealth/avian.fr.html>

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1)?

Les personnes suivantes ne devraient pas recevoir le vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1) :

- Les enfants âgés de moins de six mois
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à une dose antérieure d'un vaccin antigrippal
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à un ou l'autre des ingrédients du vaccin
- Toute personne ayant présenté le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant l'administration d'un vaccin antigrippal

Aucune donnée clinique n'est accessible en ce qui concerne l'utilisation de ce vaccin chez les femmes qui sont enceintes ou qui allaitent au sein/à la poitrine. Les personnes dont le système immunitaire est affaibli peuvent présenter une réponse immunitaire réduite au vaccin.

Les personnes ayant une forte fièvre devraient attendre d'être rétablies avant de se faire vacciner. Le vaccin peut tout de même être administré en présence d'une maladie bénigne, comme un rhume.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1)?

Des essais cliniques de vaccins semblables contre le H5N1 montrent que ces vaccins sont généralement bien tolérés. Les effets secondaires courants comprennent de la douleur, des rougeurs ou l'enflure à l'endroit où le vaccin a été administré, de la fièvre, des douleurs musculaires, des maux de tête, de la fatigue ou des douleurs articulaires. Ces essais étaient de petite envergure et n'auraient pas permis de détecter des effets secondaires rares. L'expérience antérieure de l'utilisation d'un vaccin semblable pendant la pandémie de grippe H1N1 en 2009 montre qu'il peut y avoir un risque accru de développer les effets secondaires rares suivants :

Vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1)

- Syndrome de Guillain-Barré (SGB) : Environ un cas supplémentaire par 500 000 doses. Les symptômes peuvent comprendre des picotements dans les bras ou les jambes et une faiblesse musculaire.
- Narcolepsie : Environ un cas supplémentaire par 1 000 000 doses. Les symptômes peuvent comprendre une somnolence diurne excessive et des épisodes soudains de faiblesse musculaire.

Une réaction allergique grave est un effet secondaire sérieux, mais très rare du vaccin. Les symptômes peuvent inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou un gonflement de la gorge et du visage. Il est important de rester 15 minutes en observation à la clinique après avoir reçu un vaccin. Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Votre fiche de protection

Tous les vaccins administrés sont inscrits sur la fiche d'immunisation d'une personne, dans le registre d'immunisation du Manitoba.

Ce registre :

- permet à votre fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant ou vous-même avez reçus;
- permet de produire les fiches ou les avis d'immunisation vous indiquant que des vaccins sont en retard;
- permet aux responsables de la santé publique d'évaluer l'efficacité de différents vaccins pour prévenir la maladie.

Pour savoir comment obtenir une copie de votre fiche d'immunisation, rendez-vous à <https://manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/records.fr.html>

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander que vos renseignements médicaux personnels ou ceux de vos enfants ne soient pas visibles par les fournisseurs de soins de santé. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à <https://manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'influenza aviaire et le vaccin contre l'influenza aviaire A (H5N1), vous pouvez :

- en discuter avec votre fournisseur de soins de santé;
- téléphoner à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888-315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba;
- consulter le site Web sur l'influenza aviaire du Manitoba : <https://manitoba.ca/health/publichealth/environmentalhealth/avian.fr.html>